

Inscription du 30 juin au 24 août 2026

Plus de 350 joueurs et joueuses de hockey âgés entre 6 et 21 ans s'amuse à l'aréna de Magog, tout en développant leur discipline sportive. Les plus jeunes, de 3 à 5 ans, peuvent apprendre à patiner en participant à la clinique de patinage du club de patinage artistique. La saison de hockey débute en septembre.

Catégories et coûts

Catégorie	Année de naissance	Coût
M7 (4 à 6 ans)	2020-2021-2022	320\$
M9 (7 à 8 ans)	2018-2019	410\$
M11 (9-10 ans) M13 (11-12 ans) M15 (13-14 ans) M17 (15-16 ans) M19 (17-18 ans)	2016-2017 2014-2015 2012-2013 2010-2011 2008-2009	460\$
3e enfant et plus (gratuit pour résident de Magog et municipalités avec entente intermunicipale)		0 \$
Taxe pour non-résidents à ajouter au coût d'inscription		561 \$

Veuillez prendre note que ces coûts couvrent les frais d'inscription seulement. D'autres frais peuvent s'ajouter pour le matériel, les compétitions, les tournois et autres.

L'information sera transmise lors des rencontres d'équipes sur la procédure.

Joindre l'Association du Hockey mineur de Magog

819 868-2125 ou hockeymagog2024@hotmail.com ou ahmm.ca

***** Il est important de donner le bon courriel pour l'envoi des informations. Vous recevrez un courriel informatif une à deux semaines avant le début des activités :**

M11 à M18 (semaine du 8 septembre)

M9 (semaine du 22 septembre)

M7 (semaine du 28 septembre)

Modalités d'inscription

Il est recommandé de faire l'[inscription en ligne](#) (cartes de citoyen valides obligatoires pour le parent et l'enfant).

Documents exigés

Résidents de Magog

Carte de citoyen valide requise pour parent et enfants à inscrire

Non-résidents de Magog

Pour l'inscription des non-résidents, veuillez vous présenter au Centre communautaire (95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog) afin de procéder à l'inscription (argent comptant, carte débit, chèque). À noter que nous ne prenons pas le paiement par carte de crédit.

Remboursement possible d'une partie de la taxe de non-résident pour les municipalités du Canton d'Orford et de Sainte-Catherine-de-Hatley

Les citoyens doivent se présenter à l'hôtel de ville de leur municipalité avant de procéder à l'inscription au Centre communautaire.

Étapes pour les citoyens de Sainte-Catherine-de-Hatley

1. Paiement de 50% (280,50 \$) de la taxe de non-résident à l'hôtel de ville de Sainte-Catherine-de-Hatley (carte débit, chèque ou argent comptant) et compléter le formulaire de pré-inscription.
2. Compléter l'inscription au Centre communautaire de Magog en apportant le formulaire de pré-inscription.

Politique familiale de Magog

Inscription gratuite pour un 3^e enfant et plus pour les résidents de la Ville de Magog, du Canton d'Orford et de Sainte-Catherine-de-Hatley.

Paieement

En ligne

- Par carte de crédit

En personne

- Par chèque à l'ordre de la Ville de Magog (chèques libellés au nom de Ville de Magog)
- Argent comptant
- Carte débit
- Possibilité de faire un 1^{er} versement de 50 % du montant total de la facture lors de l'inscription, et un chèque postdaté en date du 1^{er} août pour le solde.

Information pour l'inscription

819 843-3333, poste 814 ou loisirsculture@ville.magog.qc.ca.